

Le gouvernement britannique prêt à céder ses forêts pour renflouer ses caisses

Article paru dans l'édition du 02.12.10

Le projet de privatisation provoque l'indignation des écologistes, qui s'inquiètent d'un entretien au rabais des espaces boisés

Pour arrondir ses fins de mois, le gouvernement britannique, dont le premier ministre conservateur David Cameron a coutume de comparer les finances à celles d'un ménage, envisage de vendre une partie des forêts détenues par l'Etat. L'affaire fait grand bruit outre-Manche, où les organisations écologistes imaginent déjà les espaces boisés se transformer en terrains de golf ou en parcs de loisirs. Caroline Lucas, la seule députée Verts de Westminster, parle d'un « acte impardonnable de vandalisme écologique ».

Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement de Sa Majesté envisage de se délester du patrimoine forestier public. Margaret Thatcher, dans les années 1980, puis John Major, dans les années 1990, y avaient déjà songé. Mais les premiers ministres conservateurs avaient dû faire machine arrière face à une opinion hostile et des clients rares. Le Labour, dans la foulée de la dernière récession, avait aussi, un temps, caressé ce projet.

Le dossier est complexe. Seules les forêts anglaises, dont 70 % sont déjà entre les mains de propriétaires privés, peuvent être cédées : l'Ecosse et le Pays de Galles, désormais autonomes en la matière, ont fait savoir qu'ils souhaitent conserver leurs terres. L'Etat ne peut donc vendre, au plus, que 258 000 des quelque 800 000 hectares que possède et gère la Commission forestière britannique. Le ministère de l'environnement, de l'agriculture et des affaires rurales, dont le budget sera réduit d'un tiers dans les quatre ans, étudierait la possibilité de privatiser la moitié de cette superficie d'ici à 2020.

Il faut ensuite trouver preneur sachant que la loi oblige les propriétaires de forêts à replanter les arbres coupés et à garantir un accès au grand public. Si une organisation, comme le National Trust, a indiqué regarder le dossier, peu d'investisseurs se sont manifestés même si, en ces temps de taux d'intérêt bas, le placement peut apparaître comme une valeur sûre. D'autant que le patrimoine forestier est exonéré de droits de succession.

« Nous ne changerons pas la législation qui garantit aux Britanniques qu'ils peuvent profiter des forêts, quels que soient leurs propriétaires », dit-on au gouvernement, où l'on précise que la « coupe d'arbres restera soumise à une autorisation de la Commission forestière » et que les « mesures de protection de la faune ne seront pas non plus revues à la baisse ».

Pour les opposants au projet, ces assurances ne garantissent pas que les forêts privatisées seront aussi bien entretenues qu'aujourd'hui. Rien n'obligera les nouveaux propriétaires à bien gérer, comme le fait la Commission forestière, les 24 000 kilomètres de chemins et les 2 300 ponts présents dans les bois. Ou à développer les pistes cyclables pour le plus grand plaisir des promeneurs.

« La Commission forestière coûte moins de 30 pence par an à chaque contribuable, note Lord Clark of Windermere, qui l'a dirigée de 2000 à 2008, et 70 % de ses dépenses en Angleterre sont couvertes par des revenus commerciaux », au premier rang desquels la vente de bois. Selon les organisations écologistes, la gestion actuelle des forêts permet aussi de lutter contre l'érosion des sols et de préserver leur fonction de puits de carbone.

Elles font ainsi valoir que les forêts couvrent aujourd'hui 12 % du Royaume-Uni, quand la moyenne européenne est plus proche de 30 %. Et que, pour lutter contre le réchauffement, il convient d'augmenter encore leur étendue, ce que les pouvoirs publics sont plus à même de faire que le secteur privé.

De son côté, Paul Hetherington, du Woodland Trust, juge que « ces terres ne seront pas vendues à un prix qui intègre leur valeur pour l'environnement et la société. Le secteur privé ne pourra pas les soigner » comme la Commission forestière et ses 3 000 salariés.

Virginie Malingre

Le Monde.fr

» A la une
» Depeches
» Opinions

» Archives
» Forums
» Blogs

» Examens
» Culture
» Economie

» Météo
» Carnet
» Immobilier

» Emploi
» Voyages
» Programme
» Télé

» Newsletters
» RSS
» Le Post.fr

» Talents.fr
» Sites du groupe

Le Monde

» Abonnez-vous à partir de 17 €
» Le journal en kiosque

